COMITÉ NATIONAL DES HISTORIENS DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

NOUVELLES ÉTUDES D'HISTOIRE

★ ★ ★

PUBLIÉES À L'OCCASION
DU XII[e] CONGRÈS DES SCIENCES HISTORIQUES
VIENNE, 1965

TIRAGE À PART

ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE
BUCAREST
1965

BARSR II 495728

QA II 495728

NOTES SUR L'APPORT ROUMAIN AU RAVITAILLEMENT DE BYZANCE D'APRÈS UNE SOURCE INÉDITE DU XIV^{e} SIÈCLE

PAR

OCTAVIAN ILIESCU

Les graves difficultés éprouvées par l'empire byzantin, continuellement préoccupé d'assurer le ravitaillement de la capitale, surtout aux derniers siècles de son existence, ont déjà fait, au moins partiellement, l'objet de quelques travaux bien connus [1]. Parallèlement, on a aussi mis en évidence la contribution que l'économie du territoire roumain a apportée à l'approvisionnement de Constantinople, à l'époque byzantine et même plus tard, depuis la conquête de Mahomet II jusqu'au XIX^{e} siècle [2]. Dans ses grandes lignes, le tableau en est donc définitivement tracé ; à l'avenir, il reste seulement à préciser des détails aujourd'hui encore insuffisamment éclairés. La découverte d'une nouvelle source documentaire datée du XIV^{e} siècle nous offre justement l'occasion de faire mieux ressortir quelques aspects inconnus de l'apport roumain au ravitaillement de Byzance, en plein milieu du siècle cité.

C'est à un chercheur français, M. Robert-Henri Bautier, que revient le mérite d'avoir découvert « le plus important dossier d'actes privés qui nous soit parvenu de la Roumanie médiévale » [3]. Il s'agit du registre tenu a Kilia, en 1360—1361, par le notaire génois Antonio de Podenzolo [4]. Ce registre — ou plutôt le fragment conservé aujourd'hui aux Archives d'Etat de Gênes [5] — comprend une centaine d'actes notariés, passés dans la ville danubienne du 27 novembre 1360 au 12 mai 1361 ; il manque au premier acte le commencement, au dernier la fin. Deux documents, l'un daté du 17 février, l'autre du 8 mai 1361, portent — en marge ou

à la fin — des actes additionnels, datés respectivement du 21 mai et 9 juin 1361 ; enfin, un autre acte, du 31 mars, fait mention d'un contrat passé par-devant le même notaire, le 25 octobre 1360. On peut établir par conséquent le fait que le registre tenu à Kilia par Antonio de Podenzolo embrassait au moins la période comprise entre le 25 octobre 1360 et le 9 juin 1361.

Les actes conservés sont, en totalité, des contrats de droit commercial et maritime[6]. La plupart représentent des lettres de change (*cambii* en italien ; 33 actes) ; il y a aussi des actes de vente (29 actes), des mandats (12 actes), des prêts (7 actes), des contrats de société (4 actes), de transport maritime (nolis, 4 actes), de fidéjussion (2 actes) et de location d'immeubles (2 actes) ; la dernière catégorie comprend des reçus (7 actes). Leur lecture nous offre une vive image de l'intense activité économique déployée sur les bords du Danube inférieur, rien que pendant quelques mois. Par la multitude et la variété des contrats qu'il comprend, par les informations d'ordre historique et économique qu'il révèle, le registre du notaire Antonio de Podenzolo nous semble égaler en intérêt celui, plus vieux de 80 années, tenu à Péra par Gabriele de Predono et relatif au commerce avec une autre ville du Bas-Danube, Vicina [7].

Parmi les actes rédigés par le notaire Antonio de Podenzolo, il y en a qui nous renseignent sur la variété et l'ampleur des achats faits à Kilia des produits locaux, à destination de Péra. C'est à ces actes que nous désirons restreindre notre analyse, dans le cadre de cette note.

Le *blé*, de tous les temps le produit le plus important de la région du Bas-Danube, ne pouvait naturellement être ignoré dans les transactions dont nous nous occupons. Aussi voyons-nous le citoyen de Savone Pellegrino Daniele[8] s'engager, le 3 mars 1361, à transporter à Péra une quantité de 50 muids [9] de blé appartenant à Domenico de Monterosso, moyennant le prix d'un hyperpère [10] d'or et 12 carats [11] *ad sagium Peyre* [12] de chaque muid de blé transporté ; le document précise encore que le blé sera mesuré *ad modius* (*sic*) *Peyre* [13].

Les 26 et 27 avril 1361, par deux actes différents [14], Giovanni Zapos déclare avoir reçu de la part des grecs Jane Francopolos et Jane Vassilicos dix *sommi* [15] et 20 *saggii* d'argent «ad pondus Chili» [16], en s'obligeant de leur livrer en échange une quantité de blé (non déterminée) qu'il possède dans ses magasins. Ces grecs, habitant Andrinople [17], ont pourtant des affaires à Constantinople [18] ; il est donc permis de supposer que le blé acheté par eux devait être transporté et revendu à Constantinople.

Le blé fait encore l'objet des transactions consignées dans les actes passés les 10 décembre 1360 [19], 2 et 5 avril 1361 [20], mais sa destination

n'y est pas précisée. Néanmoins, on peut déduire que les quantités respectives devaient satisfaire aux besoins du marché de Constantinople, principal débouché du Sud-Est européen à cette époque. Un seul acte, daté du 5 mai 1361 [21], nous parle d'une quantité de 157 muids de blé [22] que l'on devait transporter à Mesemvrie [23], Sozopori [24] ou Gatopoli [25].

Un autre produit fréquemment acheté à Kilia est le *miel*. Par le document du 27 avril 1361, Marino d'Isola déclare avoir reçu de la part du génois Antibre d'Opizzi de Monelia telle quantité d'argent, en s'obligeant de lui livrer en échange, dans le délai de trois semaines, huit *cantaria* [26] de miel [27]. Il existe encore quatre contrats qui ont pour objet l'achat de 113 1/2 *cantaria* de miel [28]; c'est un habitant de Kilia, l'arménien Sarchis, qui en est l'acheteur, avec l'intention de les exporter probablement sur le marché de Péra, à Constantinople.

La *cire*, produit complémentaire de l'apiculture, fait, elle aussi, l'objet de nombreuses transactions commerciales conclues à Kilia, en vue de l'exportation. Ainsi par exemple, le 2 février 1361, Jane Coschina, habitant de Kilia, déclare avoir reçu de Gioffredo Marocelo, citoyen de Gênes, mainte somme d'aspres, en s'engageant à lui livrer, le 1er mai prochain, un *cantarium* et demi de cire [28bis]. Les contrats rédigés les 8 et 24 avril 1361 nous montrent le même négociant génois dont nous avons parlé précédemment, Antibre d'Opizzi de Monelia, acheteur de deux *cantaria* et demi de cire; les vendeurs sont des habitants de Kilia [29]. Les contrats passés les 17 février, 11 mars, 2 et 6 avril et 4 mai [30] indiquent un seul acquéreur : c'est l'arménien Sarchis de Kilia, qui achète en même temps des quantités assez importantes de miel. Au sujet de ces dernières transactions, on voudra bien se rapporter à nos observations faites ci-dessus.

Un produit dont fait mention un seul document est le *vin*. Par le contrat intervenu le 4 mai 1361 [31], Michali Esteghano (*sic*) de Spiga vend à Manuel de Ripavela, habitant Constantinople, une certaine quantité de vin (le quantum n'en est pas indiqué), au prix de 1 300 aspres d'argent; l'acheteur s'oblige à payer cette somme jusqu'au 1er juillet. Le payement est garanti par Giorgio Samasti, habitant de Constantinople. De toute évidence, cette quantité de vin était destinée au marché de Constantinople [31bis].

Le *sel*, autre produit traditionnel de l'économie du territoire roumain, est cité comme marchandise dans deux actes concernant la même transaction. Le 8 mai 1361, Eliano Domenico, *burgensis* de Péra, propriétaire et patron d'un navire sur lequel on chargeait du sel à Kilia, vend cette cargaison à Giovanni Stanceno, citoyen génois, et à Lamberto Buscarini,

banquier de Kilia, au prix de 9 *sommi* d'argent *ad pondus Chili* de chaque muid de sel, mesuré *ad modium Chili* [32]. À la fin de cet acte, on mentionne le 9 juin 1361 la liquidation de tous les droits et obligations qui découlaient de cette transaction [33]. On ne nous dit rien au sujet de la destination que les acheteurs voulaient accorder au sel acquis dans ces conditions ; certes, il pouvait être employé sur place même, pour saler le poisson, mais aussi être transporté et vendu à Byzance.

Il existe encore un indice, cette fois-ci indirect, qui témoigne de l'importance dont bénéficiait le territoire roumain au XIV[e] siècle, en tant que source de ravitaillement pour Byzance. Un grand nombre de contrats passés à Kilia par-devant le notaire génois Antonio de Podenzolo représentent des lettres de change, qui devaient être payées à Péra, donc à Constantinople. Dans ces contrats, le débiteur déclare avoir reçu une somme, ordinairement exprimée en une quantité non définie de *sommi* d'argent au poids de Kilia, et s'engage à payer à Péra une somme précise en hyperpères d'or *ad sagium Peyre*, représentant le capital emprunté et les intérêts requis par le créancier [34]. Ainsi par exemple le 8 mars 1361, Nikita et Sava Azaman de Ghirissunda déclarent avoir reçu de Jane Coschina, habitant de Kilia, une certaine quantité de *sommi* d'argent au poids de Kilia, en s'obligeant à lui payer *à Péra* 130 hyperpères d'or *ad sagium Peyre* [35].

Le 3 mai 1361, Sorleone de Passano déclare avoir reçu de Jane Francopolos et Jane Vassilicos [36] des *sommi* d'argent au poids de Kilia, en s'obligeant à leur payer *à Péra* 625 hyperpères d'or *ad sagium Peyre* [37]. Ces derniers prêtent encore des *sommi* d'argent, le 4 mai 1361, à deux habitants de Caffa, Francesco de Portovenere et Gregorio de San Tommaso, qui s'obligent, eux aussi, à leur payer *à Péra* 400 hyperpères d'or, au même poids [38].

Par la lettre de change datée du 5 mai 1361, Francesco de Portovenere et Gregorio de San Giovanni, tous les deux habitants de Caffa, déclarent avoir reçu des *sommi* d'argent de Mogolo de Camila, citoyen génois, et s'obligent à lui payer à Péra 375 hyperpères d'or *ad sagium Peyre*, douze jours après l'arrivée *à Péra* de leur navire [39]. Le même Mogolo de Camila prête le 6 mai 1361 des *sommi* d'argent à deux autres propriétaires de navires : Domenico de Rapallo et Giovanni Zoardo de Rocco, tous les deux *burgenses* de Péra, qui s'obligent à lui payer *à Péra* le premier 375, le deuxième 500 hyperpères d'or, au poids connu, douze et quinze jours après l'arrivée de leurs navires dans le port susmentionné [40].

Le 10 mai 1361, Bartolommeo de Castiglione, *burgensis* de Péra et Angelo Bisulfo de Diano déclarent eux aussi avoir reçu de Luchino de Varna, banquier, des *sommi* d'argent au poids de Kilia, en s'engageant à lui payer *à Péra* 487 hyperpères et 12 carats d'or, au poids de Péra, quinze jours après l'arrivée de leur navire dans ce port [41]. Enfin, le 12 mai 1361, Nicolò Gallo, habitant de Péra et propriétaire d'un navire, déclare avoir reçu de la part de Luchino de Bernama, *burgensis* habitant à Péra et banquier de Kilia, des *sommi* d'argent au poids de Kilia, en s'obligeant à lui payer *à Péra* 412 hyperpères, au poids déjà cité, quinze jours après l'arrivée de son navire dans le port susmentionné [42]. Plus rarement, les contrats font mention d'un autre moyen de change, au lieu des *sommi* : des aspres d'argent ou de l'argent-métal tout simplement, mais la somme à payer à Péra reste toujours exprimée en hyperpères d'or *ad sagium Peyre* [43].

Si l'on totalise les sommes en hyperpères d'or que les débiteurs de ces contrats devaient payer à Péra, en échange de l'argent reçu à Kilia, l'on obtient le chiffre considérable de 7 770 hyperpères d'or, pour 32 contrats passés du 8 mars au 12 mai 1361 par-devant un seul notaire. Et il faut remarquer que :

1° Nous possédons aujourd'hui seulement un fragment du registre tenu par ce notaire. Les feuillets qui contenaient des actes rédigés du 12 mai jusqu'au 9 juin au moins, peut-être même jusqu'à la fin de l'année 1361, sont perdus. C'est donc justement la pleine saison de la navigation sur le Danube—les mois de mai à octobre—qui n'est pas représentée dans le cartulaire du notaire Antonio de Podenzolo. Il suffit de faire observer que du 1er au 12 mai, son registre contient 45 actes, c'est-à-dire 45%, du total des actes conservés. On s'imagine facilement l'activité laborieuse qui attendait notre notaire pendant les longues journées d'été, marquées par le va-et-vient des navires sur le Danube.

2° Quelques contrats rédigés par Antonio de Podenzolo citent des actes passés par-devant un autre notaire génois, Barnabò de Carpina, qui instrumentait en même temps à *Kilia* ; en 1361, ce notaire avait aussi la charge de consul de la colonie génoise de cette ville [44]. On n'a pas trouvé, du moins jusqu'à présent, le registre notarial de Barnabò de Carpina ; pourtant, il est presque certain que son activité aura été aussi riche que celle déployée par son collègue [45].

Il résulte de ces considérations que le montant des dettes contractées à Kilia et qui devaient être acquittées à Péra par des versements en monnaie d'or byzantine dépassait de beaucoup la somme citée plus

haut ; il pouvait atteindre, selon nos estimations, au moins 10 000 hyperpères d'or [46], pour les mois de mars, avril et mai (en réalité, du 8 mars au 12 mai, donc pendant deux mois seulement). On se rendra mieux compte de l'importance de cette somme, si l'on pense qu'au temps des Paléologues, le revenu *annuel* de la douane byzantine de Constantinople atteignait à peine 30 000 hyperpères [47] ; la même somme est exigée en 1379 de l'empire byzantin, comme tribut *annuel* (serait-ce là une simple coïncidence ?), par le sultan Mourad Ier [48]. Les dettes contractées à Kilia, pendant *deux mois* seulement de l'année 1361, pouvaient couvrir, si elles étaient acquitées à Péra, un tiers du revenu *annuel* de la douane impériale de Constantinople.

Mais les débiteurs de Kilia ne pouvaient se libérer de leurs dettes à Péra, en apportant de l'argent de chez eux. Nous avons déjà vu que ces négociants empruntaient à Kilia en général de l'argent non monnayé, en lingots, ou des aspres d'argent. Pour acquitter leurs dettes, ils devaient obtenir de la monnaie d'or, des hyperpères *ad sagium Peyre*, selon les indications précises des documents. A cette fin, ils vendaient d'abord à Péra les marchandises apportées de Kilia : du blé, du miel et de la cire, du vin, du sel, du poisson aussi, bien que ce dernier article ne soit pas mentionné dans les actes du notaire Antonio de Podenzolo. C'est sans doute pour cette raison que toutes les lettres de change laissent au débiteur, pour se libérer, un délai de 12 à 15 jours après l'arrivée du navire à Péra ; durant ce délai, le débiteur cherchait à vendre la cargaison sur le marché de Constantinople et à obtenir de la sorte les hyperpères dont il avait besoin.

De tout cela, l'on peut reconstituer assez précisément le mécanisme des échanges économiques effectués à Kilia, en 1360—1361. Dans cette ville danubienne, comme d'ailleurs à Vicina, il y avait une foule de négociants résidant en permanence : des génois surtout, avec leurs consuls et notaires, des grecs ou des arméniens. De leur propre argent ou plutôt au moyen des capitaux empruntés à des banquiers, ils y achetaient les produits de l'économie locale, afin de les revendre sur place ou de les transporter dans le même but à Constantinople. Les prix obtenus pour ces produits à Constantinople permettaient aux négociants susmentionnés d'acquitter leurs dettes, capital et intérêts compris, en retenant d'abord le profit réalisé. L'argent gagné de cette manière était employé pour l'achat des marchandises qui manquaient dans la région du Bas-Danube : drap, étoffes, coton ou lin, soieries [49]. Ces marchandises étaient à leur tour transportées à Kilia et revendues là ou à l'intérieur du pays aux grands propriétaires des domaines, aux bo-

yards [50]. C'est ainsi qu'on bouclait le cercle des activités économiques. On peut par conséquent ajouter au volume des denrées exportées des pays roumains pour l'approvisionnement de Byzance, au temps du notaire Antonio de Podenzolo, les quantités non déterminées expressément dans les actes, mais sans doute considérables, indiquées par le mécanisme des lettres de change mis en évidence plus haut.

Tels sont les faits, méticuleusement enregistrés par le notaire génois de Kilia. Leur analyse nous permet d'en dégager les conclusions suivantes :

Pour l'histoire du commerce et du développement économique dans la région du Bas-Danube, les actes du notaire Antonio de Podenzolo sont le pendant du registre déjà cité, tenu en 1281 à Péra par Gabriele de Predono [51]. Mais tandis que ce dernier nous offre une image indirecte et partielle des réalités économiques danubiennes, telles qu'elles se reflétaient dans la vie tumultueuse d'une grande capitale, le cartulaire composé à Kilia par Antonio de Podenzolo nous révèle ces mêmes réalités directement, prises sur le vif. De là le grand intérêt que présente cette nouvelle source documentaire, pour l'histoire de notre pays.

En ce qui concerne les relations économiques nouées entre le territoire roumain et Byzance, on remarquera que les actes passés à Kilia en 1360—1361 indiquent très clairement l'apport substantiel de l'économie des pays roumains au ravitaillement de la grande capitale. Il est aisé de comprendre que les produits locaux achetés à Kilia par des marchands étrangers étaient obtenus grâce à une activité économique en plein progrès, développée sur un territoire qui faisait déjà partie, à cette époque, de l'état valaque ou moldave. Le blé était évidemment cultivé dans la plaine du Danube ou dans la zone méridionale de la Moldavie, le miel, la cire et le vin provenaient de la Dobroudja septentrionale, région couverte aujourd'hui encore par des forêts et vignobles bien connus ; enfin, le sel était exploité dès cette époque à Ocnele Mari, en Olténie [52]. En lisant la liste des produits exportés de Kilia à Constantinople, on est frappé d'y reconnaître les produits traditionnels du territoire roumain, dont les excédents approvisionnaient le Sud-Est européen même depuis déjà la haute antiquité.

Si les quantités de denrées exportées à Constantinople ne sont pas trop grandes, elles ne sauraient néanmoins être considérées comme négligeables. Nous avons montré plus haut que pour en apprécier le volume réel, il faut tenir compte des facteurs suivants : le registre est incomplet, et ce sont justement les actes qui couvrent la saison de navigation qui manquent ; ce n'est pas l'unique cartulaire tenu à Kilia pendant les années 1360—1361 ; enfin, on doit compléter les données directes des

actes analysés par l'interprétation du mécanisme des lettres de change, exposée ci-dessus.

Les produits de l'économie locale étaient achetés à l'intérieur du pays ou sur le marché de Kilia par des négociants qui le plus souvent habitaient en permanence dans ces parages. On y rencontre des banquiers, des courtiers ou des armateurs, propriétaires et patrons de navires. Ces marchands achètent les produits locaux de leurs détenteurs, qui étaient les grands propriétaires terriens, les boyards, soit pour les revendre, à Kilia même, à d'autres négociants étrangers, arrivés ici dès l'ouverture de la navigation aux bouches du Danube, soit pour les transporter à leur propre compte sur le marché de Péra et contribuer de cette manière *directement* à l'approvisionnement de Byzance.

Les achats des produits autochtones apportaient aux pays roumains — à peine constitués à cette époque, en tant qu'états féodaux indépendants [53] —, de l'argent étranger en grandes quantités. Les actes rédigés à Kilia usent le plus souvent, comme moyen de change local, des lingots d'argent, pesés à l'aide d'une unité qu'on appelle *summus ad pondus Chili*. C'est le *sommo* des colonies italiennes de Caffa et de Tana, dont le poids a été dernièrement fixé à 206,5 g [54]. Dans l'ordre de l'importance, suivent les aspres d'argent, appelés quelquefois *asperi de Chilia* [55] et plus rarement, les hyperpères d'or *ad sagium Peyre* [56]. Dans la circulation locale, ces monnaies servaient à payer non seulement les produits achetés à l'intérieur du pays, mais aussi les taxes de douane perçues dès cette époque par les voïvodes roumains de Valachie et de Moldavie [57]. Par les deux canaux, l'argent s'entassait dans le trésor de ces voïvodes, leur permettant de mener une politique ferme dans leurs relations avec les états voisins. Récemment, nous avons eu l'occasion de mettre en évidence le degré élevé atteint par le potentiel économique dont disposait le voïvode Basarab I[er] de Valachie (1310—1352), qui, désirant maintenir la paix rompue en 1330 par le roi de Hongrie Charles Robert, était en mesure de lui offrir des dédommagements de guerre se montant à 7 000 marcs d'argent [58]. En considérant que l'on a adopté, comme étalon, le marc de Transylvanie, au poids de 206,768 g, il résulte que le voïvode roumain offrait au roi de Hongrie une quantité de 1 447,380 kg d'argent en lingots, au titre de 800‰, commun à cette époque, ce qui représente 1 157,900 kg d'argent pur [59]. Si l'on tient compte du rapport de l'or à l'argent, qui était pour les années 1300—1330 en Hongrie d'approximativement 1 : 15 (exactement 1 : 15,65)[60], les 7 000 marcs d'argent offerts par Basarab à Charles Robert deviennent équivalents à 74 kg d'or fin, soit plus de 20 000 ducats d'or vénitiens [61]. De son côté, Pierre Mouşat,

voïvode de Moldavie (1374—1391), était tellement riche, qu'il pouvait prêter en 1387 au roi de Pologne Vladislav Iagello la somme de 3 000 « roubles d'argent francs » [62], c'est-à-dire 3 000 *sommi* génois d'argent [63], au poids total de 616,800 kg, en lingots d'argent au titre de 800‰, ou 493,440 kg d'argent fin. Le rapport de l'or à l'argent étant en 1391 en Pologne de 1 : 10,39 [64], il en résulte que cette quantité d'argent était équivalente à approximativement 47,490 kg or fin ou 13 377 ducats vénitiens. Les deux exemples cités sont éloquents pour illustrer la situation florissante dont bénéficiaient au XIV^e^ siècle les états roumains, leur potentiel économique élevé et la quantité de lingots d'argent accumulés dans leurs trésors. Ces lingots provenaient du commerce danubien et représentaient l'equivalent des produits roumains vendus aux négociants étrangers et les taxes de douanes payées aux autorités locales [65]. D'autre part, les trésors monétaires, très riches, datés de cette époque et enfouis au nord de la Dobroudja, en Valachie et en Moldavie [66], confirment ces données des sources documentaires et narratives contemporaines. On peut donc conclure que l'exportation de leurs produits, dirigée aux XIII^e^ — XIV^e^ siècles surtout vers l'approvisionnement de Constantinople, mais aussi des autres grandes villes du Sud-Est européen, n'était pas sans équivalent pour les pays roumains.

La chute de Byzance sous les coups portés par Mahomet II et les guerres sans merci et sans répit menées par les Roumains contre les envahisseurs ottomans, pendant plus de deux siècles, changèrent complètement la structure des relations économiques entre les pays roumains et le Sud-Est européen. L'apport roumain au ravitaillement de Constantinople, devenue la capitale du nouvel empire, ne cessa pas du tout ; au contraire, il s'accrût considérablement à partir du XVI^e^ siècle [67]. Mais les producteurs roumains n'obtenaient plus l'équivalent des biens qu'ils étaient, cette fois-ci, obligés d'exporter à Constantinople, en vertu du monopole imposé par l'empire ottoman [68]. Cette situation changea de nouveau, favorablement, à partir de la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle, par suite de la décomposition du régime féodal, grâce au développement des relations capitalistes et à la libération progressive des Principautés roumaines. Une nouvelle période d'essor économique s'ouvrait ainsi pour le peuple roumain.

Évidemment, les aspects envisagés dans cette note ne sont pas les seuls qui soient offerts à notre connaissance, par l'analyse des actes passés à Kilia en 1360—1361. On y trouve encore des informations pleines d'intérêt sur la vie quotidienne qui se déroulait à cette époque sur les bords du Danube ou au sujet de l'organisation administrative des villes

portuaires, telle Kilia ou Vicina ; on y recueille aussi des données précieuses dans le domaine de la géographie historique ou de l'histoire de la monnaie. Qu'il nous soit donc permis, pour conclure, d'exprimer le vœu de voir paraître, le plus tôt possible, une édition complète du cartulaire que le notaire génois Antonio de Podenzolo tint jadis à Kilia.

NOTES

[1] Voir notamment : St. Novacovitch, *Le prix normal du blé à Constantinople pendant le moyen âge et le code de Stephan Dushan*, dans *Archiv für slavische Philologie*, 27 (1905), pp. 173—174 ; A. Andréadès, *De la monnaie dans l'empire byzantin*, dans *Byzantion*, 1 (1924), pp. 89—100 ; G. I. Brătianu, *Études byzantines d'histoire économique et sociale*, Paris, 1938, p. 127—181 (Etudes sur l'approvisionnement de Constantinople et le monopole du blé à l'époque byzantine et ottomane) ; le même auteur, *Les études byzantines d'histoire économique et sociale*, dans *Byzantion*, 14 (1939), p. 307 ; G. Ostrogorski, *Histoire de l'Etat byzantin*. Traduction française de J. Gouillard, Paris, 1956, pp. 546, 550.

[2] Voir en ce sens : G. I. Brătianu, *op. cit.*, pp. 167, 171—177 ; M. Berza, *La mer Noire à la fin du moyen âge*, dans *Balcania*, 4 (1941), pp. 421, 424 ; le même auteur, dans *Istoria României*, II, Bucarest, 1962, pp. 785—787 ; III, Bucarest, 1964, pp. 23—24, 62 ; S. Iancovici, *ibid.* p. 929 ; plus récemment, Dinu C. Giurescu, *Relaţiile economice ale Ţării Româneşti cu ţările Peninsulei Balcanice în perioada feudalismului timpuriu (sec. X—XIII)* [Les relations économiques de la Valachie avec les pays balkaniques dans le haut moyen âge (les X^e—XIII^e siècles], dans *Romanoslavica*, 10 (1964), pp. 369—375, 380—382.

[3] Robert-Henri Bautier, *Notes sur les sources de l'histoire économique médiévale dans les archives italiennes*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (École française de Rome), 60 (1948), pp. 187—188. L'expression citée appartient à M. Bautier ; nous nous rangeons à son avis.

[4] Robert-Henri Bautier, *op. cit.*, p. 188.

[5] Le fragment en question contient les feuillets LXXVI—CXI ; le reste n'a pas été retrouvé. Aux Archives d'Etat de Gênes, ce registre a la cote : *Notaio Antonio di Podenzolo*, II° registro della filza I, fol. 1—36.

Nous exprimons nos vifs remerciements à la Direction des Archives d'Etat de Gênes, qui a eu l'obligeance de faire parvenir à la Bibliothèque de l'Académie de la République Populaire Roumaine, sur notre demande, un microfilm de ce registre.

[6] Sur ce genre de documents, voir G. I. Brătianu, *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa de la fin du treizième siècle (1281—1290)* publiés par ..., Bucarest, 1927, pp. 13—71 ; cf. la bibliographie publiée par Robert-Henri Bautier, *op. cit.*, pp. 190—201.

[7] Publié par G. I. Brătianu, *Recherches sur Vicina et Cetatea Albă*, Bucarest, 1935, pp. 148—174.

[8] Nous donnons les noms des personnes en italien.

[9] *Modius* au sing., au pluriel *modii* et aussi (dans nos actes) *modia*, unité de capacité dont les équivalences ont varié à travers le temps. A Byzance, on donne pour les céréales l'équivalence un *modius* = 10 l ou 8 kg. Cf. Fr. Dölger, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges*. Textband, Münich, 1948, p. 54, en note. A. Andréadès, *op. cit.*, p. 90, admet l'équivalence un *modius* = 6,5 kg.

[10] Cf. sur l'histoire de l'hyperpère byzantin les travaux plus récents de V. Laurent, *Bulletin de numismatique byzantine (1940—1949)*, dans *Revue des études byzantines*, 9 (1956), p. 205 ; Tommaso Bertelè, *L'iperpero bizantino dal 1261 al 1453*, dans *Rivista italiana di Numismatica*, 69 (1957) et tirage à part, Pérouse, sans date, 20 pp. ; H. Longuet, *Die unedierten Münzen des Wiener Kabinettes*, dans *Numismatische Zeitschrift*, 77 (1957), p. 54 ; Michael Metcalf, *John Vatatzes and John Comnenus. Questions of Style and Detail in Byzantine Numismatics*, dans *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 3 (1960), pp. 203—214 ; le même auteur, *The reformed Gold Coinage of Alexius I Comnenus*, dans *Hamburger Beiträge zur Numismatik*, 5 (1962), pp. 271—284 ; T. Gerasimov, *Les hyperpères a'Andronic II et d'Andronic III et leur circulation en Bulgarie*, dans *Byzantinobulgarica*, 1 (1962), pp. 213—236.

[11] Division théorique (1 : 24) de la monnaie d'or byzantine.

[12] Expression qui signifie : (contrôlé ou pesé) au moyen de l'étalon de Péra.

[13] Acte n° XVI, fol. 6 v°.

[14] N°s XLVI et XLVII, fol. 17 v°.

[15] *Sommo*, unité pondérale pour l'argent, en usage à Caffa et à Tana. Cf. Bertold Spuler, *Die Goldene Horde. Die Mongolen in Russland. 1223—1502*, Leipzig, 1943, p. 390.

[16] *Saggio*, division (1 : 45) d'un *sommo*. C'est la première fois qu'on rencontre une allusion à l'existence d'un étalon spécial pour Kilia ; on trouve aussi l'expression *ad sagium Chili* pour cette même unité pondérale (*sommo*). Cf. l'expression analogue *iperperi ad sagium Vecine*, employée dans les actes rédigés à Péra par le notaire Gabriele de Predono, en 1281 (G. I. Brătianu, *Recherches sur Vicina...*, pp. 150, 169). À l'occasion d'une communication faite à la Société roumaine de numismatique, le 28 mai 1961, sous le titre *Les hyperpères ad sagium Vicinae* (en roumain), nous avons montré qu'il s'agit en réalité des hyperpères frappés par l'empire de Nicée et qui étaient encore en usage à Vicina sous les premiers Paléologues.

[17] En 1361, Andrinople se trouvait encore en territoire byzantin ; sa conquête par Mourad I[er] date de 1362. Cf. G. Ostrogorski, *op. cit.*, p. 558, note 3.

[18] Voir en ce sens les actes n[os] LVII du 3 mai et LVIII du 4 mai 1361, fol. 21 et v°.

[19] N° IV, fol. 2.

[20] N° XXV, fol. 9 v° et no. XXXI, fol. 12.

[21] N° LXI, fol. 22 v°.

[22] Moins quatre (*sic*).

[23] Mésembrie, aujourd'hui Nesseber, en Bulgarie.

[24] Sozopolis, aujourd'hui Sozopol, en Bulgarie.

[25] *Agathopolis* dans l'antiquité ; aujourd'hui Akhtopol, en Bulgarie.

[26] *Cantarium*, unité de poids. Le *cantarium* génois (dont il est question dans ce document) était équivalent à 150 libres génoises, donc à 47 kg 512 (150 × 316,75 g).

[27] N° XLVIII, fol. 18. Le miel est *de Zagora*, c'est-à-dire de la région septentrionale de la Dobroudja, aux nombreuses collines boisées.

[28] N[os] : V, du 17 décembre 1360, fol. 2 et v° ; XV du 28 février 1361, fol. 6 ; XLI. du 13 avril 1361, fol. 15 v°. et XLIII, du 18 avril 1361, fol. 16 v°.

[28 bis] N° VIII, fol. 4.

[29] N[os] XXXVIII, fol. 14 v°. et XLV, fol. 17.

[30] N[os] : XII, fol. 5 et v°., XIII, fol. 5 v°., XVIII, fol. 7 et v°., XXIV, fol. 9 v°., XXXIV, fol. 13 et LV, fol. 20 et v°.

[31] N° LIX, fol. 22.

[31 bis] Citons encore l'acte passé le 31 mars 1361 (n° XXII, fol. 8 v° et 9), par lequel Bartolommeo de Lando de Plaisance d'une part et Antibre d'Opizzi de Monelia d'autre part déclarent avoir éteint réciproquement leurs droits et obligations découlant d'un contrat daté du 25 octobre 1360 et relatif à la vente d'une certaine quantité de vin, dont la valeur s'élevait à 331 aspres.

[32] N° LXXV, fol. 28.

[33] N° XCIX, fol 28.

[34] C'est justement pour camoufler les intérêts et éviter ainsi les prohibitions canoniques que le débiteur ne précise pas la somme reçue. Cf. G. I. Brătianu, *Actes des notaires...*, pp. 48—50.

[35] N°. XVII, fol. 6 v°.

[36] Nous avons déjà rencontré ces deux négociants ; voir plus haut.

[37] N° LVII, fol. 21 et v°.

[38] N° LVIII, fol. 21 v°.

[39] N° LXIV, fol 23 v°. et 24.

[40] N° LXVIII, fol. 25 et v°. ; no. LXIX, fol. 25 v°. et 26.

[41] N° LXXXII, fol. 30 v°. et 31.

[42] N° XCVI, fol. 36 et v°.

[43] N° XXIII, du 2 avril 1361, fol. 9 (aspres) ; n[os] XXVII, du 3 avril, fol. 10 et v°. et LXXIX, du 10 mai 1361, fol. 29 v°. (argent).

[44] Acte du 10 avril 1361 (n° XXXIX, fol. 14 v°. et 15).

[45] Le même document fait mention pour la première fois de l'existence d'un notaire génois à Vicina ; il s'appelle Bartolommeo de Marchi. La découverte du registre tenu par ce

notaire à Vicina, s'il existe encore, serait d'une grande importance pour l'histoire de la ville disparue.

[46] En considérant que le volume des affaires enregistrées par Barnabò de Carpina représentait seulement 50%, par rapport à l'activité de l'autre notaire.

[47] G. Ostrogorski, *op. cit.*, p. 548 (d'après Nicéphore Grégoras, II, p. 842, qui signale cette situation sous l'année 1348, pendant le règne de Jean VI Cantacuzène et Jean V Paléologue).

[48] G. Ostrogorski, *Byzance, état tributaire de l'empire turc*, dans *Travaux de l'Institut d'études byzantines de l'Académie serbe des sciences*, 5 (1958), p. 52.

[49] G. I. Brătianu, *Recherches sur Vicina...*, p. 49; Dinu C. Giurescu, *op. cit.*, pp. 375—378, y ajoute la poterie, les bijoux et les épices.

[50] Dinu C. Giurescu, *ibid.*, pp. 379—380.

[51] Voir *supra*, note 7.

[52] Cf. Aurora Ilieș, *Știri în legătură cu exploatarea sării în Țara Romînească pînă în veacul al XVIII-lea* [Données relatives à l'exploitation du sel en Valachie jusqu'au XVIII[e] siècle], dans *Studii și materiale de istorie medie*, 1 (1956), p. 157. Il est possible toutefois que le sel négocié à Kilia provînt des salines moldaves de Tîrgu Trotuș; cf. B. Câmpina-D. Mioc, dans *Istoria României*, II, Bucarest, 1962, p. 288.

[53] La Valachie devient indépendante en 1330, sous le règne du voïvode Basarab I[er]; la Moldavie obtint son indépendance en 1359. Voir B. Câmpina — Șt. Pascu — Șt. Ștefănescu, dans *Istoria României*, II, Bucarest, 1962, pp. 154 et 170.

[54] G. A. Fedorov-Davyidov, *Denejno-vesovyie edinitsyi Tanyi v natcheale XIV v. (po danyim Francesco Pegolotti)*, dans *Sovetskata Arkheologuia*, 3, 1958, p. 72.

[55] N° XXIII, du 2 avril 1361, fol. 9.

[56] N° XX du 31 mars 1361, fol. 8.

[57] Cf. Const. C. Giurescu, *Istoria pescuitului și a pisciculturii în România* [Histoire de la pêche et de la pisciculture en Roumanie], I, Bucarest, 1964, pp. 58—60, 279—281; Dinu C. Giurescu, *op. cit.*, p. 373.

[58] Oct. Iliescu, *Despre natura juridică și importanța despăgubirilor oferite de Basarab voievod regelui Carol Robert (1330)* (De la nature juridique et de l'importance des indemnités de guerre offertes au roi Charles Robert par le voïvode Basarab (1330), dans *Studii și materiale de istorie medie* (déjà cités), 5 (1962), p. 134 et sqq.

[59] *Ibid.*, p. 139.

[60] *Ibid.*, p 140.

[61] *Ibid.* et note 6.

[62] Acte publié par M. Costăchescu, *Documente moldovenești înainte de Ștefan cel Mare* [Documents moldaves émis avant le règne d'Etienne le Grand], II, Jassy, 1932, pp. 603—604, n° 164.

[63] Identification inédite.

[64] Marian Gumovski, *Podręcznik numizmatyki Polskiej* [Manuel de numismatique polonaise], Cracovie, 1914, p. 287.

[65] Oct. Iliescu, *op. cit.*, pp. 147—148.

[66] Voir la liste, d'ailleurs incomplète, de ces trésors, que nous avons donnée dans le volume : Costin C. Kiritzescu, *Sistemul bănesc al leului și precursorii lui*, I, Bucarest, 1964, pp. 354—363.

[67] M. Berza, dans *Istoria României*, II, Bucarest, 1962, pp. 785—787.

[68] *Ibid.*